

BPA TAP

Travaux des Aménagements Paysagers

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Formation Continue



Site de Formation : **Campus Fonlabour**

www.tarn.educagri.fr/fpca



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

Objectifs de la formation

Le secteur du paysage est un domaine dynamique en volume d'activité et d'emploi. De la création des jardins à l'entretien des espaces verts, l'ouvrier qualifié en travaux d'aménagements possède la polyvalence pour répondre aux principales demandes du monde professionnel.

Le BPA TAP prépare à ce métier et vise à acquérir :



- les techniques et connaissances élémentaires dans l'entretien
- et la création des espaces verts

(taille, tonte, engazonnement, création de massifs, plantation d'arbres, montage d'éléments inertes, ...).



La formation s'articule autour d'une équipe pédagogique issue du monde professionnel. La volonté du centre de formation est d'orienter le contenu pédagogique sur l'avenir avec des pratiques environnementales et écologiques dans le respect de la biodiversité.

Le BPA TAP est un diplôme d'état qualifiant de niveau 3, reconnu par la profession.

Il propose aussi, l'habilitation à la conduite d'engins et au Certiphyto catégorie "opérateur".

Les apprenants participent aux rencontres avec les partenaires du secteur comme l'UNEP, et autres professionnels...

Perspectives et débouchés

L'obtention du BPA Travaux des Aménagements Paysagers permet l'emploi en tant qu'ouvrier qualifié dans une entreprise de travaux paysagers ou la création d'entreprise.

Modalités d'Inscription

La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux salariés (en CIF ou Contrat de Pro) et aux étudiants :

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Justifier d'une année d'activité professionnelle à l'entrée en formation
- Satisfaire au positionnement d'entrée : entretien de motivation.

Selon votre statut, rapprochez-vous de votre conseiller à l'emploi (Pôle emploi, Cap Emploi, ...) ou de votre employeur, afin de prendre connaissance des modalités de prise en charge.



CONTENU DE LA FORMATION

MODULES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

- Les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
 - Compréhension du secteur d'activités, des règles de droit du travail et des bases de gestion
 - Appréhender les notions de base permettant de limiter les impacts environnementaux, de prévenir les risques et de préserver la santé humaine
- 230 h

MODULES TECHNIQUES

- Connaissance du végétal - Intervention nécessaire au développement des végétaux
 - Fonctionnement du matériel spécifique à l'activité
- 215 h

MODULES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- Réalisation de travaux d'entretien (tonte, taille, soins aux végétaux et maintenance des surfaces non végétales)
 - Création d'espaces paysagers (engazonnement, plantation, mise en place d'un réseau d'arrosage, pose d'éléments inertes)
 - Utilisation des engins de transport des matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité
- 300 h

MODULES DE SPECIALISATION (UCARE)

- Conception d'un aménagement paysager et présentation
 - Entretien de piscines traditionnelles et de bassins d'agrément
- 105 h

Total pour la formation : 1 130 h

Formation en 1 an : ● 850 h au centre ● 280 h en entreprise ● 35 h par semaine

MODALITES D'EVALUATION

Le Brevet Professionnel Agricole « Travaux des Aménagements Paysagers » est composé de 10 UC (Unités Capitalisables) :
● 3 UC générales communes à tous les BPA (UCG1, UCG2 et UCG3), 2 UC d'option (UCO1 et UCO2), 3 UC de spécialités (UCS1, UCS2 et UCS3),
● 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi)

Le diplôme est attribué à tout candidat ayant obtenu toutes les UC. Les épreuves sont organisées autour de SPS (situation professionnelle significative), évaluées en contrôle continu sous forme pratique et orale.

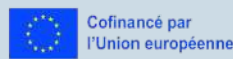
TARIFS

A partir de 8 800 € net de taxe. Ce prix est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. La formation est financée et rémunérée par la Région Occitanie.



Contact et lieu de formation

CFPPA du Tarn – Campus Fonlabour
Renseignements
Route de Toulouse 81 000 ALBI
Tél. : 05 63 38 07 46
Mail : inscriptions.fpca81@educagri.fr



L'EPL du Tarn répond aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES